
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 25 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	DELIBERANTS
9	8	8

CONVOCAION DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 08_2023

OBJET DE LA DELIBERATION
BUDGET PRIMITIF 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-sept heures quinze minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SALIGNAC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Angélique EULOGE, Présidente.

PRESENTS : Mme Sylvie BLANC, Mme Marie-Magdeleine ESCUYER, Mme EULOGE Angélique , Mme Geneviève FONTIN, Mme Patricia GALANTINI, Mme Cécile MARTINEAU, Mme Annie SOUSSIEUX et M. Gérard MICHEL.

ABSENT : Michel LAUFERON

Mme Geneviève FONTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame La Présidente informe les membres du Conseil d'administration, qui suite à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, il y a lieu de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Recettes de fonctionnement (chapitre 002) article 002 + 2 048.66 €
- Dépenses de fonctionnement (chapitre 011) article 6232 + 2 048.66 €

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications budgétaires ci-dessus mentionnées pour le budget 2023 du CCAS.

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Angélique EULOGE

